

## 1. Champ d'application

1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de travaux et de services, ci-après « les services » qui sont passées auprès de **AANET sprl**, établie à la chaussée de Charleroi 301 à B-6061 Montignies-sur-Sambre, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0692.751.927, ci-après dénommée « le Prestataire ».

1.2. L'application des présentes conditions générales constitue une condition déterminante du consentement du Prestataire. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, même dans l'hypothèse où celles-ci seraient en contradiction avec ses propres conditions générales.

1.3. Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par un accord écrit du Prestataire. Toute dérogation accordée par le Prestataire aux présentes conditions générales n'infirme en rien les autres clauses des présentes conditions générales qui restent d'application.

## 2. Offre et commande

2.1. Le délai de validité de nos offres est d'un mois.

2.2. Les prix indiqués dans l'offre ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits, à l'exclusion de toutes autres prestations. Si des services supplémentaires sont demandés par le Client, ils lui seront facturés en supplément.

2.3. L'offre de prix est faite sur la base des informations fournies par le Client. En cas de modifications quelconque de la prestation souhaitée, le Prestataire est autorisé à ajuster le prix de sa prestation en fonction des demandes nouvelles du Client ou des modifications demandées par lui.

2.4. L'offre de prix envoyée au Client constitue une estimation du prix pour les services demandés (travail en régie), sans préjudice du temps réellement presté.

## 3. Prix

3.1. Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA non comprise.

3.2. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la prestation de services sera à charge du Client.

3.3. Le prix pourra être révisé annuellement ou, en d'autres temps, modifié de commun accord entre les Parties selon la formule de révision suivante :  $P_n = P_a \times (0,8 \times P_m/Pra + 0,2)$  |  $P_n$  : Nouveau prix |  $P_a$  : Ancien prix |  $P_m$  : Nouveau prix de revient |  $Pra$  : Ancien prix de revient

## 4. Paiement

4.1. Les factures sont payables au comptant ou à toute autre échéance qu'elles mentionnent sur le compte bancaire du Prestataire numéro 732-0463519-07 (IBAN : BE74 7320 4635 1907 - BIC : CREGBEBB).

4.2. Tout retard de paiement de plus de 15 jours calendriers entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de 12% l'an, augmentée d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 75€. En outre, le Prestataire est en droit de suspendre sa garantie tant que le Client est en défaut de paiement.

4.3. Tout rappel envoyé au Client qui n'a pas réglé l'intégrité de sa facture, pourra être facturé 12,50€ par courrier envoyé, sans préjudice d'éventuels frais d'huissier qui seront également mis à charge du Client.

4.4. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception, par courriel envoyé à l'adresse [contact@aanet.be](mailto:contact@aanet.be) et confirmé le même jour par courrier postal recommandé envoyé au siège social du Prestataire. A défaut du respect de ces conditions de délais et de formes, le Client ne pourra plus contester cette facture.

4.5. Toute prestation ponctuelle est payable d'avance par carte bancaire.

## 5. Droit de rétractation

5.1. Toute commande passée par le Client, que ce soit via le site internet du Prestataire, un courriel ou par téléphone, engage le Client dès validation. Lors de toute commande passée par le Client, celui-ci recevra un accusé de réception par courriel comportant la confirmation de l'enregistrement de sa commande par le Prestataire.

5.2. Conformément à l'article 47 de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur, le **Client consommateur** qui, dans le cadre de sa vie privée, fait appel aux services du Prestataire sans qu'une visite sur les lieux n'ait pu avoir lieu pour établir le devis (contrat à distance), a le **droit de renoncer à sa commande, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendriers à dater du lendemain du jour de l'acceptation de l'offre de prix**. Ce droit de renonciation en cas de contrat conclu à distance ne s'applique pas lorsque les parties conviennent que les services commandés seront exécutés durant ce délai. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au siège social du Prestataire dont l'adresse est mentionnée dans les présentes conditions générales.

## 6. Annulation de la commande

6.1. A l'exclusion du droit de rétractation visé au point 5.2. des

présentes conditions générales ou d'un cas de force majeure, toute annulation de la commande effectuée par le Client ne pourra pas entraîner le remboursement des sommes déjà versées ni aucune indemnisation quelconque.

6.2. En cas d'annulation de la commande par le Prestataire, celui-ci s'engage à rembourser au Client les sommes déjà versées par lui au titre de la commande concernée, étant entendu qu'aucun dédommagement ne pourra être réclamé au Prestataire.

## 7. Exécution des prestations

7.1. Le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses Clients une haute qualité de services ; son obligation étant de moyen et non de résultat.

7.2. Le Prestataire est en droit de faire exécuter les services commandés par tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

7.3. Le Prestataire se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

## 8. Durée

8.1. Le contrat liant le Prestataire et le Client est soumis au droit belge et conclu pour une durée indéterminée. Chaque Partie a le droit d'y mettre fin, moyennant la notification par courrier postal recommandé de sa volonté à l'autre Partie et le respect d'un délai de préavis de 3 mois, à moins que les Parties en conviennent autrement.

## 9. Non-respect du Contrat et résiliation

9.1. Dans l'hypothèse où le Prestataire a agi de manière négligente ou a manqué de remplir une ou plusieurs obligations reprises dans le présent Contrat, le Client devra lui notifier son manquement par courrier électronique envoyé à l'adresse [contact@aanet.be](mailto:contact@aanet.be) confirmé le même jour par courrier postal recommandé envoyé au siège social du Prestataire et lui octroyer un délai de 8 jours pour remédier à cette violation.

9.2. Si le Prestataire ne remédie pas à la violation dans ce délai, le Client aura le droit soit de lui notifier qu'il met fin au Contrat en respectant un délai de préavis de trois mois, soit de lui réclamer l'exécution de toutes ses obligations. Dans tous les cas, l'exercice de ce droit ne devra pas contrevenir au droit du Client d'obtenir des dommages et intérêts.

9.3. Dans les hypothèses suivantes, le Client pourra mettre fin au Contrat, sans qu'aucun délai ne doive être respecté si le Prestataire a commis une faute intentionnelle ou grave et/ou s'il a agi de manière déloyale, malhonnête ou frauduleuse envers le Client ou dans ses activités.

9.4. Si le Client est en défaut de payer deux factures ou mensualités, le Prestataire pourra mettre fin au présent Contrat avec effets immédiats, sans mise en demeure et sans intervention du juge.

9.5. La résolution de ce Contrat sera sans préjudice des droits et des devoirs contractuels des Parties et sans préjudice de l'ensemble des clauses contractuelles qui, explicitement ou implicitement, continueront à produire leurs effets après la résiliation du Contrat.

## 10. Garanties et limitation des responsabilités

10.1. Si le Client estime être en droit de contester la qualité des services prestés par le Prestataire, celui-ci doit, sous peine de forclusion, le faire par courrier électronique envoyé à l'adresse [contact@aanet.be](mailto:contact@aanet.be) confirmé le même jour par courrier postal recommandé envoyé au siège social du Prestataire endéans les 24 heures après l'exécution desdits services par le Prestataire ou de la découverte d'un vice dans l'exécution du contrat qui n'aurait pas été agréé, expressément ou tacitement, par le Client.

10.2. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée au montant du contrat sans préjudice du droit pour le Client de demander la résolution de celui-ci en justice, conformément à l'article 1184 du Code civil.

10.3. Tout dommage constaté par le Client à la suite de l'exécution d'une prestation doit être signalé par courrier électronique envoyé à l'adresse [contact@aanet.be](mailto:contact@aanet.be) confirmé le même jour par courrier postal recommandé envoyé au siège social du Prestataire endéans les 24 heures.

## 11. Obligations du Client

11.1. Le Client s'engage à assister le Prestataire en lui procurant les informations appropriées à l'exécution de sa mission, incluant, de manière non exhaustive, des informations techniques et relatives aux conditions d'organisation. Il fournira gratuitement l'eau et l'électricité nécessaires à l'exécution du contrat et mettra à la disposition du Prestataire, un local suffisamment vaste et fermant à clef où il pourra entreposer son matériel et ses produits.

11.2. **Contestation**

12.1. Toute contestation quelconque devra d'abord faire l'objet d'une tentative de règlement amiable avant de pouvoir être soumise aux Cours et Tribunaux.

12.2. Toute contestation relative à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution d'un contrat conclu avec le Prestataire sera exclusivement soumise aux Cours et Tribunaux de Charleroi.

## 13. Force majeure

13.1. Aucune Partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la survenance d'un élément constitutif de force majeure tel que notamment, et sans que cette liste soit limitative, l'inondation, l'incendie, la tempête, le manque de matières premières, la grève des transports, grève partielle ou totale, ou lock-out.

13.2. La Partie ayant été frappée par de tels événements devra informer l'autre partie dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 5 jours ouvrables de la survenance de cet événement.

13.3. Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de la commande pendant la durée du cas de force majeure.

## 14. Hardship

14.1. Dans l'hypothèse de la survenance d'un événement inévitabile ou d'une contrainte excessive qui modifierait de façon substantielle et disproportionnée l'économie des rapports contractuels entre les parties au point que l'exécution des obligations de l'une des parties serait préjudiciable pour celle-ci, cette dernière devra notifier un avis écrit à l'autre partie dans les 8 jours de la survenance de cet événement ou de cette contrainte précisant l'apparition de ceux-ci et leurs conséquences.

14.2. Les parties devront faire tout leur possible pour résoudre cette différence économique et la partie victime du préjudice aura le droit d'exiger de l'autre partie qu'elle détermine si la solution appropriée et adéquate dans ces circonstances se révèle être la révision ou la modification de ce contrat.

14.3. Dans le cas où les parties ne parviennent pas à un accord dans un délai raisonnable à compter de la réception de l'avis, l'une ou l'autre partie pourra demander la suspension de ce contrat pour une durée maximum de 1 mois.

14.4. Dans l'hypothèse où la cause de cette iniquité ou de cette contrainte reste inchangée après cette période de suspension, la résiliation de ce contrat pourra être exigée au moyen d'une demande écrite provenant de l'une ou l'autre des parties sans que celles-ci n'encourent la moindre responsabilité.

## 15. Propriété intellectuelle

15.1. L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents commerciaux du Prestataire, en ce compris le site internet [aanet.be](http://aanet.be) sont la propriété de celui-ci.

15.2. Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement du Prestataire ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

## 16. Confidentialité

16.1. Le Prestataire s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément à la loi du 8 décembre 1992, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998.

16.2. En fournissant ses données à caractère personnel, le Client donne au Prestataire l'autorisation expresse de traiter ces informations en vue de traiter la commande et/ou la demande d'information du Client.

16.3. À tout moment et sans la moindre justification, le Client peut s'opposer au traitement de ses données personnelles en envoyant un courrier au Prestataire ou un courriel à l'adresse [contact@aanet.be](mailto:contact@aanet.be).

16.4. Si, à n'importe quel moment, le Client estime que le Prestataire ne respecte pas sa vie privée, il est prié d'envoyer un courrier postal au Prestataire ou un courriel à l'adresse : [contact@aanet.be](mailto:contact@aanet.be). Le Prestataire mettra tout en œuvre pour déceler et corriger le problème.

## 17. Divers

17.1. Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles, cela n'affecte en rien les autres stipulations des présentes conditions générales qui restent en vigueur. Le cas échéant, les parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs dispositions qui permettraient d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.

17.2. Aucune omission ou retard de l'une ou de l'autre partie quant à l'exercice d'un droit ou d'un recours dont elle dispose en vertu du présent contrat ou du droit applicable ne constitue un abandon. La renonciation à un droit ou à un recours prendra la forme d'un écrit émanant de la partie qui y renonce.

17.3. Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées sur l'offre de devis transmis au Client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.